

Le mot du président

LES INITIATIVES DANGEREUSES DE M. SARKOZY

Nous aurions pu croire qu'après les errements de Gilles de Robien, la "liberté pédagogique" tant vantée par Xavier Darcos était à l'ordre du jour, et que nous allions être reconnus par notre hiérarchie dans nos compétences ainsi que dans notre rôle civique et social.

Mais c'est du sommet de l'État que sont venues, depuis quelques mois, des initiatives étonnantes qui mettent en cause cette liberté, et dont certaines vont jusqu'à ébranler les fondements mêmes de notre mission d'enseignants d'histoire et de géographie. Citons pêle-mêle :

- la consigne donnée par l'exécutif aux professeurs de lire ou de faire lire la lettre de Guy Môquet, sur laquelle nous nous sommes déjà exprimés ici
- la volonté affichée de faire établir les programmes scolaires par le pouvoir politique (législatif ? exécutif ? à clarifier !), qui semble tenir pour peu de chose les acquis de la recherche universitaire
- de nouveaux contenus dans le primaire, fondés sur la « connaissance des grandes dates de l'histoire de France et l'existence des personnages » (Clovis et Clémenceau sont cités). S'agit-il de revenir à une histoire des "grands hommes" ?
- toujours à l'école élémentaire, le remplacement de l'éducation civique par une « instruction civique et morale » (ne veut-on pas, en utilisant ces termes, faire de l'enseignant, jusque là d'abord pédagogue et transmetteur de savoir, une sorte de directeur de conscience ?)
- le projet de faire prendre en charge par les élèves de CM2, au nom du "devoir de mémoire", le souvenir d'un enfant victime de la Shoah, qui non seulement peut avoir un effet psychologique désastreux sur de jeunes enfants, mais encore risque de susciter une "concurrence mémorielle" entre communautés.

Tout cela en partant du postulat que les enseignants ne faisaient pas jusqu'à présent leur travail ! postulat implicite à propos de la chronologie, explicite et provocateur (dans la bouche du ministre) à propos de la Shoah...

Tout cela sans concertation préalable, sous la forme de "coups médiatiques" tellement improvisés que la présidence a dû revenir en arrière à plusieurs reprises devant la levée de boucliers de ses propres partisans...

Tout cela conduisant moralement à la confusion — voire à la division — au sein d'une communauté nationale déjà fragilisée par les difficultés économiques et les tensions sociales.

La cohérence entre ces mesures apparemment désordonnées n'est-elle pas à chercher dans une « rupture » radicale, voulue par le Président de la République, avec les valeurs qui fondent depuis des générations l'enseignement dans notre pays ? Nicolas Sarkozy nous parle de « laïcité positive » ; il nous a fait mesurer à plusieurs reprises (discours de Saint

APHG



LETTRE DE LA RÉGIONALE N°51

MARS 2008

Sommaire :

- p.2 Alerte sur les concours
- p.3 Compte-rendu de l'assemblée générale du 8 décembre
- p.4 Voyage de l'APHG sur les côtes de la Baltique : Bibliographie
Enseigner la colonisation et la décolonisation
- p.5 Compte rendu de la journée du 21 novembre : lettre de Guy Pervillé
- p.6 L'amnistie au sortir de la guerre d'Algérie
- p.7 Annonces et communications
- p.8 Excursion des 7 et 8 juin à Avignon **URGENT !**

Jean de Latran ou de Riyad), à quel point cette étrange et hybride notion était insultante pour nous tous.

Selon lui, «*les racines de la France sont essentiellement chrétiennes*» ; ce nouveau credo proposé à la République s'appuie sur sa conception de l'histoire : «*C'est par le baptême de Clovis que la France est devenue Fille aînée de l'Église. Les faits sont là*». Et, plus loin : «*Je sais que l'interprétation de la loi de 1905 comme un texte de liberté, de tolérance, de neutralité est en partie [...] une reconstruction rétrospective du passé*». Voilà une manière assez expéditive de trancher un débat historique dont le centenaire de 2005 avait pourtant montré la complexité et la richesse...

Nicolas Sarkozy tire de ses convictions des conclusions partisans : «*Un homme qui croit, c'est un homme qui espère. Et l'intérêt de la République, c'est qu'il y ait beaucoup de femmes et d'hommes qui espèrent*.» Représentant l'ensemble des Français, comment peut-il établir ainsi une hiérarchie de valeurs entre croyants et incroyants, en déniautant aux seconds toute capacité à «espérer» un monde meilleur ? Un professeur d'histoire-géographie qui, en évoquant en classe quelque religion que ce soit, prononcerait des affirmations aussi sommaires et aussi blessantes serait-il à la hauteur de sa mission ?

Au passage, le président se livre à une mise en cause des enseignants plus précise et véritablement infamante : «*Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur*».

Notre formation, notre pratique, notre esprit critique, nos contacts avec des élèves de milieux divers devraient, espérons-le, nous mettre à l'abri de tout renoncement aux valeurs républicaines. Mais ces discours et ces projets doivent nous appeler à la vigilance. Continuons à nous adresser aux futurs citoyens dont nous avons la charge en résistant aux pressions, en nous gardant de toute simplification, et en ne considérant la religion ni comme le fondement unique des sociétés, ni comme un vecteur privilégié de l'éducation.

La notion de laïcité se suffit à elle-même ; la laïcité respecte les religions, respecte l'athéisme, émancipe les esprits. Lui accoler l'adjectif «positive», sorti tout droit du lexique de la «com» ou de la «pub», la dénature et lui fait injure.

Gérard Déclas

ALERTE SUR LES CONCOURS

Vigilance nécessaire à propos des concours de recrutement

Des rumeurs ont circulé depuis l'automne dernier à propos de la suppression possible des concours de recrutement, en particulier du CAPES. On a même douté à un moment donné que la session 2009 puisse avoir lieu. Ces bruits ont donc créé au sein des différents départements de l'université de Bourgogne une émotion bien compréhensible. Par conséquent, les universitaires élus au bureau de la Régionale ont cru bon d'alerter les autres membres de cette instance qui s'est engagée, par l'intermédiaire de son président, à faire la clarté sur cette affaire.

Après bien des allers et retours d'informations, il apparaît que l'avenir des concours est un peu moins sombre que l'on ne le redoutait. Diverses autorités ont laissé entendre que non seulement la session 2009 aurait bien lieu, mais que le ministère de l'Éducation n'envisageait pas pour le moment de mettre fin aux concours de recrutement. Voilà qui est rassurant.

Malheureusement, toutes les ambiguïtés ne sont pas levées. Tout d'abord, les déclarations des uns et des autres ont semblé parfois contradictoires. Par ailleurs, la volonté affichée de créer des masters professionnalisants pour les enseignants, si elle peut se comprendre, laisse planer un doute sur la pérennité du système antérieur de recrutement. Enfin, on parle toujours de modifier éventuellement les modalités d'organisation et de contrôle des connaissances.

Au regard du climat ambiant et de l'idéologie concurrentielle affichée à tous les niveaux, il est nécessaire que nous restions tous très vigilants. Il faut de toute façon rappeler l'attachement viscéral que notre association porte au respect des valeurs républicaines en matière de recrutement des fonctionnaires.

Pour le Bureau de la Régionale :
Yves Boquet, Maurice Carrez

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 8 Décembre

L'Assemblée générale de notre association s'est déroulée le 8 décembre dernier avec la participation d'une trentaine de personnes.

Après 6 ans de présidence, Micheline Cinquin a passé le relais : elle a remercié de leur participation et de leur aide les membres du bureau et particulièrement Gérard Déclas qui s'est dévoué pour assurer la succession. Ensuite, elle a rappelé qu'il reste encore beaucoup de travail, soulignant le fait que « beaucoup d'incertitudes planent » sur nos disciplines (réformes, de l'école élémentaire jusqu'au lycée, avec la diminution des postes, des heures, le recours à du personnel non formé) et que nos dirigeants actuels affichent un désintérêt marqué pour la « culture ». Des inquiétudes aussi sur l'évolution de la direction nationale de l'APHG qui paraît être moins déterminée qu'auparavant.

Gérard Déclas, dans son rapport moral, a d'abord chaleureusement remercié Micheline Cinquin pour son action, son énergie, traduisant ainsi un sentiment général. Même si la situation semble meilleure dans certains domaines (« heure » de cabinet, heure de 1^{ère} chaire), de nouvelles inquiétudes naissent : diminution des effectifs à l'Université, menaces sur la série L, examen unique en lycée, application du socle commun (avec quelles finalités ?) en collège, et surtout les multiples attaques contre le service public et contre l'éducation en particulier. Or, il semble qu'au niveau national, auquel certains collègues reprochent une gestion trop centralisée et d'être peu à l'écoute de la « base », il y ait certains dysfonctionnements (comme pour « l'affaire » Guy Môquet). Autre sujet de préoccupation avec une moyenne d'âge des membres de notre association assez élevée : même si la collaboration des retraités est précieuse et productive, il nous faut recruter des jeunes collègues et être plus visible auprès des médias et éventuellement sur le web (avec l'écueil de faire cohabiter la Lettre, dont Jean-Marc Bonnefoy assure maintenant la rédaction, avec un site internet).

L'Assemblée générale s'est poursuivie avec les rapports des Commissions de fin novembre 2007 :
- pour les lycées, analyse de la situation en série L où les effectifs sont faibles sauf là où il y a des options (théâtre, danse...) et/ou des initiations à Sciences Po ; les élèves y sont plutôt peu motivés et peu travailleurs, résultat d'une orientation par défaut. Certains collègues proposent une spécialité HG dans cette série, mais il faut défendre aussi notre place en ES et surtout en S (où l'horaire d'histoire est le plus bas d'Europe). Faut-il augmenter le coefficient au bac L ?, réaliser le maximum de projets communs avec les autres disciplines en Première ?, établir des passerelles dans les programmes avec les Lettres ? Mais il y a un consensus pour demander la diminution du nombre de type d'épreuves en S compte tenu de l'horaire.

La Commission collège a pris connaissance des ébauches des nouveaux programmes (rentrée 2009 pour la classe de 6^{ème}) ; l'idée principale serait d'introduire l'histoire des arts sans surcharger les programmes, dans le cadre du socle commun, avec aucune garantie d'horaire (la répartition étant faite en pourcentage !). Parmi les changements, en histoire : diminution de la place de l'Égypte, regroupement de l'étude des trois monothéismes en 6^{ème}, introduction d'une civilisation africaine et problème de la traite en 5^{ème}, place plus grande donnée au XIX^{ème} s. en 4^{ème} (45% du temps), 25% du temps pour le poids des conflits de 1914 à 1945 en 3^{ème}. N'apparaissent pas ou disparaissent (?) les idéologies, les Lumières, la société. Les programmes de géographie consacreront la rupture avec les approches continentales ; approche de la mondialisation en 4^{ème}, la France reviendrait entièrement en 3^{ème}. L'étude des états disparaîtrait, ainsi que l'approche par le développement et l'approche pluridisciplinaire, au profit du développement durable, de la notion d'environnement.

Marie-Jo De Bergh, pour la Commission civisme, a présenté l'expérimentation menée par une avocate « juive » et une journaliste « musulmane » : par le biais d'un jeu de rôle, elles veulent amener à une prise de conscience des comportements et jugements racistes,...avec l'exclusion. Sans caution de l'Education Nationale, elles interviennent dans divers établissements. Comment faire évoluer cette initiative informelle et spontanée en institutionnel ? (Xavier Darcos aurait manifesté son intérêt). Les intervenantes s'inquiètent de l'absence de caution officielle et ce n'est pas aux professeurs (ce n'est pas leur vécu, ne pas valider quoique ce soit en plus) à les remplacer.

Les activités récentes de notre régionale ont encore remporté un franc succès : les voyages au Japon et à Reims, la journée de formation d'histoire de novembre (90 demandes de stage et environ 50 personnes présentes malgré les grèves et les absences de deux intervenants). 25 personnes se sont inscrites pour le voyage autour de la Baltique prévu du 7 au 15 avril.

Jean-Michel Nuffer nous a ensuite présenté un bilan financier excédentaire malgré une baisse (toutefois moins marquée cette année) du nombre des adhésions. A noter le nombre élevé de retraités (environ 1/3) ce qui rejoint les propos de Gérard Déclas sur le recrutement de jeunes collègues. Situation financière saine en partie due aussi au fait que l'Université prend en charge l'impression de la Lettre : une aide précieuse.

Six collègues ont participé au vote par correspondance, traduisant ainsi leur intérêt pour l'association : les deux candidats ont été renouvelés (Marie-Jo Ferrand et Didier Doix)

Débat ensuite avec de pertinentes questions : l'aspect plus ou moins clandestin de la préparation au concours de Sciences Po dans certains lycées un peu partout en France, l'infiltration de la Scientologie

dans la formation à l'Éducation Nationale, la désaffection de la série S (trop difficile ?, trop mathématiques ?), la diminution des effectifs à l'Université (1000 étudiants en moins) particulièrement sensible en Sciences Humaines et surtout en Master 2^{ème} année (- 50%).

Après la projection du film réalisé par Pierre Giroux sur le Japon, où comme à chaque fois, l'humour mais aussi la culture et la sensibilité nous ravissent, nous nous sommes retrouvés autour de quelques tables pour déguster un excellent repas.

Didier Doix

VOYAGE DE L'APHG SUR LES CÔTES DE LA BALTIQUE

En prévision du voyage de l'APHG prévu en avril sur les côtes de la Baltique, Maurice Carrez nous a fait parvenir cette bibliographie qui a l'avantage de mêler guides touristiques et ouvrages de fond consacrés à la Géographie et l'Histoire des pays de la région.

Approche touristique

- Guide bleu pour la Finlande
- Guide Baedeker (en allemand) pour les pays baltes, de loin le meilleur (cartographie, iconographie, précision des notices...)
- WILLIAMS Nicola, BLOND Becca, ST LOUIS Regis, Pays Baltes : Estonie, Lettonie et Lituanie, Lonely Planet, 2006
- GLOAGUEN Philippe, Le Guide du Routard Finlande, Hachette, 2007

Généralités (géographie, économie) sur les pays traversés

- SMOTKINE (Henri), La Finlande, Que-sais-je n° 2272
- LOROT (Pascal), Les pays baltes, Que-sais-je n° 2584
- CABOURET (Michel), La Finlande, Karthala 2005

Approche historique générale

- PALMER (Alan), Northern shores : a history of the Baltic Sea and its peoples, John Murray 2005
- KIRBY (David), The Baltic World 1772-1993. Europe's northern periphery in a age of change, Longman 1995
- HENTILA (Seppo), JUSSILA (Osma), NEVAKIVI (Jukka), Histoire politique de la Finlande XIXe-XXe siècle, Fayard 1999
- CHAMPONNOIS (Suzanne), DE LABRIOLLE (François), L'Estonie : des Estes aux Estoniens, Karthala 1997
- CHAMPONNOIS (Suzanne), DE LABRIOLLE (François), Histoire des Lettons et de Lettonie, Karthala

Monographies de villes

- PULLAT (Raimo), Brief History of Tallin, Estopol 2003
- Brief History of Pärnu, Hansaprint 2002

COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE DU 21 NOVEMBRE 2007

Enseigner la colonisation et la décolonisation

Stéphane GACON, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne, a bien voulu introduire la réflexion de cette journée en l'absence de Guy PERVILLE et de Gilbert MEYNIER, empêchés par la grève à la SNCF.

« Enseigner la colonisation et la décolonisation » nécessite de définir une approche historique et pédagogique : que pouvons-vous enseigner et comment ?

L'actualité soulève les problèmes que rencontre cet enseignement, notamment depuis le débat ouvert par le vote des différentes lois mémorielles. Tout particulièrement la loi du 23 février 2005 qui, dans son article 4 prévoit « la reconnaissance de la nation et la contribution nationale en faveur des Français rapatriés », en soulignant « le rôle positif » de la colonisation, abrogé depuis. De même, l'article 13 de cette loi prévoit « une indemnisation forfaitaire aux nationaux français ayant fait l'objet de condamnation pendant la guerre d'Algérie », notamment ceux qui, amnistiés par la loi de 1982, ont participé aux actions de l'OAS.

Ces dispositions légales assignent donc une mission particulière aux enseignants : celle de dispenser une « histoire officielle ». Cette volonté politique a suscité une forte mobilisation des historiens qui ont cependant réagi en ordre dispersé :

- le 25 mars 2005, une pétition intitulée « Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle » est publiée par Claude LIAUZU, Guy PERVILLÉ et Gérard NOIRIEL qui préside un Comité de vigilance.
- une 2^e pétition « Liberté pour l'Histoire » est lancée à l'initiative de la revue L'Histoire et des enseignants de l'IEP, notamment par Pierre NORA et René RÉMOND.
- une contre-pétition est alors initiée par Arno KLARSFELD et Claude LANZMANN le 20/12/2005 au nom de la différenciation entre lois mémorielles.

Si la crainte d'une histoire officielle et injonctive anime tous les historiens, ces démarches montrent la multiplicité et l'incandescence des mémoires. Henry Rousso a travaillé sur la correspondance entre la mémoire de la période de Vichy et celle de la guerre d'Algérie dans « Mémoire de la collaboration et du régime de Vichy » publié en 2004 chez Odile Jacob. Pour lui, il s'agit d'une 4^e phase du processus de construction de la mémoire qu'il qualifie d'hypermnésie. Il distingue en effet quatre étapes dans la construction de la mémoire collective nationale :

- l'amnistie pénale impose l'oubli officiel, c'est-à-dire interdit la parole publique sur les faits amnistiés (années 1960).
- l'amnésie, qui chevauche la première, est le refoulement collectif.
- l'anamnèse est le retour de la mémoire dans les années 1980, avec un changement de génération

et une nouvelle majorité politique : s'ouvre alors le débat sur la place des étrangers dans la société frappée par la crise, alors que la 2^e génération d'immigrés s'affirme en même temps que le Front National – dont les dirigeants ont été vichystes et colonialistes – prend son essor.

- l'hypermnésie est la présence obsédante de la question dans l'espace public depuis les années 1990.

Cela rend notre travail difficile mais indispensable. Notamment à partir de l'exemple algérien :

- spécifique en ce qu'il s'agit de départements français sous administration directe, ce qui pose le problème de l'égalité de droit : peut-on parler d'intégration de l'Algérie dans la France selon les principes de liberté, égalité, fraternité, si l'on considère les statuts respectifs et contradictoires de ses habitants ?

- Quelle a été la logique des mouvements de résistance à la colonisation ?

- Comment expliquer la démission du pouvoir politique civil et la mort de la IV^e République ?

- Ne faut-il pas parler « des guerres d'Algérie » (depuis que le terme a été officialisé par le 1^{er} ministre L. Jospin en 1999) : guerre franco-algérienne pour l'indépendance – guerre franco-française entre partisans et opposants à la guerre – guerre algéro-algérienne pour s'imposer au pouvoir.

- Comment aborder les méthodes de guerre et la question de la violence ?

Pour faire ce travail d'éclairage, l'enseignant et le chercheur disposent de sources considérables qui leur permettent de s'extraire des conflits de mémoire : les archives de l'État sont en principe ouvertes après le délai trentenaire mais l'accès aux archives judiciaires et militaires sont toujours classées « secret-défense ». De nombreux témoins ont aussi envie de parler. La recherche avance donc, mais lentement.

On trouvera une synthèse de l'état de cette recherche dans *La guerre d'Algérie, une histoire apaisée ?* de Raphaël BRANCHE – Éditions Inédit/Histoire, 2005

Prise de notes : Micheline Cinquin

Lettre de Guy Pervillé

Guy Pervillé n'a pu être présent à la journée de l'APHG mais nous a fait parvenir cette contribution.

Histoire et politique : la mémoire et l'histoire de la colonisation/décolonisation en France.

Les rapports entre la mémoire et l'histoire de la décolonisation en France sont un problème complexe. Au début des années 1990, la colonisation et la décolonisation semblaient sur le point de devenir des sujets d'histoire comme les autres, à mesure que l'écoulement inéluctable du temps les éloignait de l'actualité. Daniel Rivet, dans un article remarqué («Le fait colonial et nous : histoire d'un éloignement», paru dans la revue *XX^e siècle*, n° 33, janvier 1992,

pp. 127-138), avait cru pouvoir annoncer ce passage à l'histoire comme un fait inéluctable.

Mais durant cette décennie, et surtout à partir de son milieu, nous avons assisté bien au contraire à un phénomène étonnant : cette histoire a semblé redevenir de plus en plus actuelle, et a été considérée comme essentiellement politique, comme si le temps avait inversé le sens de son écoulement. En conséquence, le grand essor des travaux d'historiens sur la guerre d'Algérie à partir de l'ouverture des archives publiques le 1er juillet 1992 n'a pas été considéré comme inaugurant une nouvelle époque de passage à une histoire sereine, mais a fourni des matériaux à des disputes foncièrement politiques (en prenant le mot dans son meilleur sens). Une thèse comme celle de Raphaëlle Branche sur *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, soutenue en décembre 2000, a été aussitôt récupérée par l'un des camps qui se sont affrontés dans cette querelle de mémoires, puis attaquée par l'autre avec une sévérité sans précédent ; mais déjà auparavant un historien plus âgé, Jean-Paul Brunet, avait été attaqué par d'autres historiens pour sa position critique envers les écrits de Jean-Luc Einaudi sur le 17 octobre 1961.

Plus récemment, la loi du 23 février 2005, votée pour satisfaire les revendications mémorielles des principales associations de «pieds-noirs» et de «harkis», a été dénoncée comme partisane (non sans raison) par un groupe d'historiens. Mais le débat public qu'ils ont réussi à lancer n'a pas éclairé tous les aspects de cette guerre des mémoires pro-et anti-coloniales, loin de là.

En effet, on ne peut pas comprendre ni juger les revendications mémorielles pro-coloniales si l'on ne connaît pas d'abord les revendications mémorielles anticoloniales qui sont généralement antérieures et qui les ont provoquées, et si l'on ne juge pas suivant les mêmes critères leurs rapports avec l'histoire. Or le fait est qu'aujourd'hui, après une douzaine d'années de querelles mémorielles récurrentes, la spécificité de la démarche historique par rapport à la mémoire a été généralement perdue de vue, et les historiens apparaissent comme de simples auxiliaires de tel ou tel groupe mémoriel engagé. Cette situation, inverse de celle qu'appelaient de leurs vœux Charles-Robert Ageron et Daniel Rivet il y a quinze ans, est très regrettable.

J'ai été conduit à présenter de nombreux essais de mise au point sur ce sujet depuis mon livre paru il y a cinq ans, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Picard, 2002 (chapitre 6, pp. 269-312). La plupart se trouvent sur mon site internet : <http://guy.perville.free.fr>, mais pas encore la communication que j'ai présentée sur ce sujet dans une journée d'étude organisée à Narbonne le 19 avril 2006 par le politologue Eric Savarese, et qui est la plus récente formulation de mes analyses. Je la mettrai sur mon site dès que sortira le livre que ce dernier va publier en janvier prochain à partir des actes du colloque. J'y ai néanmoins déjà publié la mise au point que j'ai écrite pour expliciter davantage ma pensée par rapport à la position formulée par

Eric Savarese au nom de tous les participants. Ces deux textes me paraissent utiles à connaître pour élargir la perspective habituelle, de façon à prendre en compte :

- la querelle mémorielle lancée par l'offensive lancée contre la loi du 23 février 2005, et sa relance contre l'inauguration à Perpignan à la fin de cette semaine d'un mémorial des civils français d'Algérie enlevés et disparus de 1954 à 1962, mais aussi :
 - la loi Taubira-Ayrault du 9 mai 2001, qui a créé un précédent très redoutable pour la liberté de l'histoire (comme l'a prouvé en 2005 la plainte contre l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau) ;
 - et enfin, l'échec de la négociation du traité d'amitié franco-algérien et de la revendication algérienne de repentance de la France pour tous les crimes qu'elle a ou aurait commis en Algérie de 1830 à 1962, événement capital très largement méconnu et sous-estimé en France.»

Pour aller plus loin dans l'étude des ouvrages de Guy Pervillé, on lira avec profit :

- Pour une histoire de la guerre d'Algérie, Paris, Picard, 2002, 356 p. (33 •)

- Atlas de la guerre d'Algérie, Paris, Autrement, 2003, 64 p. (13 •)

- *Que sais-je ?* tout récent : La guerre d'Algérie, n°3765, Paris, PUF, 2007, 128 p. (8 •)

- son prochain petit livre sur La France et l'Algérie de 1830 à nos jours, à paraître en 2008 au CRDP d'Aquitaine (dans la même collection « Histoire de notre temps » que celui de Bernard Lachaise, *Du général de Gaulle à Jacques Chirac, le gaullisme et les Français*).

L'amnistie au sortir de la guerre d'Algérie

Stéphane GACON a soutenu à l'IEP de Paris en l'an 2000, une thèse de doctorat sur l'amnistie et la République en France, dont l'essentiel a été publié aux Éditions du Seuil dans la collection « L'univers historique » en 2002 : *L'amnistie, de la Commune à la guerre d'Algérie*.

Dans son intervention, il a rappelé les grandes lignes de son étude sur la question algérienne et a fait une mise au point sur l'évolution récente du débat politique et historiographique à partir de cette question : ***est-ce que tout finit ou est-ce que tout commence avec l'amnistie ?***

Une loi d'amnistie se veut un point final, répond à un besoin de réconciliation, d'apaisement : c'est donc une mesure qui se veut vertueuse, positive afin de pouvoir vivre et construire ensemble une France plus puissante et harmonieuse. Mais peut-elle y parvenir en imposant le silence sur les crimes, en interdisant le travail de parole et de deuil ? Une lecture officielle de l'histoire, une réconciliation sans vérité, la négation de la torture, la réintégration des factieux, l'absence de justice pour les victimes des

crimes des « terroristes » ne peut amener l'apaisement.

A quoi sert donc l'amnistie si elle entretient les querelles ? C'est un moyen de solder les crises civiles, dont les effets sont limités en raison de ses justifications politiciennes :

- après la Commune de Paris, les lois de 1879/80 ont pour but d'apaiser les Radicaux et d'obtenir leur soutien aux grandes lois républicaines des années 1880

- après 1945, il s'agit de trouver une majorité à droite après les divisions de la 2^e guerre mondiale, dans le contexte de la guerre froide naissante

- après la guerre d'Algérie, une ambition noble s'oppose à des motivations plus triviales et conjoncturelles, bien qu'il soit impossible d'occulter les mémoires concurrentes.

L'amnistie de la guerre d'Algérie présente cependant une spécificité sur trois points :

- elle est atypique en ce qu'elle fut très **précoce** (premiers décrets du 22 mars 1962) mais aussi très **longue** à aboutir, notamment dans le domaine pénal (elle a nécessité 5 ordonnances et 3 lois) et **large** dans son aspect pénal mais aussi par ses effets subsidiaires, tels que le port des décorations ou la perception de pensions. La guerre d'Algérie n'a pas cessé d'habiter l'espace politique et les dirigeants de la V^e République.

- qu'est-ce que la pratique de l'amnistie nous apprend en effet sur ce régime ? On peut parler d'une amnistie confisquée par l'exécutif au détriment du débat législatif et de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Outre les décrets et ordonnances de 1962, les lois ultérieures sont issues de projets gouvernementaux mis au vote selon un ordre du jour imposé par l'exécutif et ratifiées si besoin par un vote bloqué (article 493) en cas de fronde parlementaire.

- l'amnistie a d'abord été admise par une majorité de la société (en dehors des groupes spécifiques) puis a été contestée ultérieurement, notamment l'amnistie des combattants algériens prévue par les accords d'Évian, puis celle des responsables du « maintien de l'ordre » ayant pratiqué la torture.

Si une majorité de la population a accepté les mesures d'amnistie, c'est d'abord par adhésion à de Gaulle qui fait valoir alors la nécessité de la puissance française au sein d'une communauté européenne en construction. Mais l'amnistie est une négation des règles de droit fondatrices de la république et empêche les historiens de citer le nom des responsables de crimes de guerre amnistiés, ce qui entraîne une judiciarisation du débat.

Où en est le débat aujourd'hui sur cette question ?

- Rappelons qu'il s'agit d'un **processus précoce mais progressif**. Nous avons évoqué les décrets publiés le 23 mars 1962 [le premier ne concerne que les Algériens ayant opéré en Algérie et est inscrit dans les accords d'Évian – le second porte sur les « faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne »]. Ils sont suivis par les décrets de mars 1962 – en dehors du cadre législatif habituel en raison des pouvoirs spéciaux instaurés en 1956 – et les ordonnances d'avril 1962 accordent une amnistie à 15 634

personnes détenues en Algérie et 5 451 en métropole, en dehors des « porteurs de valise » du réseau Jeanson qui n'ont été amnistiés qu'en 1966 ainsi que les « déserteurs ». C'est en 1968 que les membres de l'OAS sont pénalement amnistiés. Enfin, en 1982, François Mitterrand propose d'en finir avec les séquelles sur les carrières militaires, au bénéfice de 2 à 3 000 personnes, dont 8 officiers généraux : les débats suscités par l'initiative présidentielle obligent le premier ministre Pierre Mauroy à faire adopter la loi par un vote bloqué.

- Comment interpréter une telle rapidité concernant les actes de torture ? Il s'agit pour le général de Gaulle de conserver le soutien de l'armée qui a le sentiment qu'on lui a volé la victoire, de protéger de la justice les responsables des crimes, mais aussi de faire oublier rapidement les effets négatifs de cette guerre pour l'image de la France.

- Néanmoins, les mesures multiples se sont étalées sur 6 ans en fonction de la nature des infractions et sont l'œuvre des gardes des sceaux Jean Foyer et René Capitant, gaullistes historiques. Les responsables politiques ont fait preuve d'une grande prudence à l'égard de l'OAS qui avait porté atteinte à la personne du chef de l'État. Ce n'est que « la grande peur » de 1968 qui a rapproché les protagonistes (Robert Poujade a alors été chargé d'engager les négociations avec Tixier-Vignancour) à la recherche d'une large majorité politique.

- On voit bien la mainmise de l'exécutif sur ce processus qui tient de la « grâce amnistiante » au profit du président de la République. C'est une personnalisation de l'amnistie qui témoigne de la mauvaise conscience de de Gaulle par rapport à ses déclarations du 13 mai 1958 et à sa conception du pouvoir.

- Mais c'est aussi une question durablement posée par des groupes de pression tels que les « pieds noirs » ou les « harkis » favorables à une large amnistie.

Si l'on se réfère à la loi Courrière de 1982 révisant les carrières militaires, elle suscite l'opposition de certains gaullistes mais aussi de responsables socialistes tels qu'Alain Richard ou Pierre Joxe. Mais elle correspond d'abord à une promesse électorale du candidat Mitterrand. Elle s'inscrit aussi dans la conception « gaullienne » du pouvoir adoptée par F. Mitterrand, chef d'un exécutif « monarchique ». Il faut aussi souligner les rapports ambivalents de Mitterrand à l'Algérie : chacun connaît ses déclarations de novembre 1954 alors qu'il était ministre de l'Intérieur. Mais il a aussi soutenu Raoul Salan « pour défendre l'honneur de soldats

perdus », selon lui, perdus par de Gaulle qui leur a menti. C'est donc aussi par opposition à de Gaulle que Mitterrand aurait fait voter la loi de 1982.

Les débats suscités par l'amnistie témoignent du traumatisme de cette « guerre sans nom » et mal acceptée, mais sa précocité exprime le besoin de la société française de « tourner la page », dans une période de fortes mutations politiques, économiques et sociales.

Prise de notes : Micheline Cinquin

NB : En raison de l'abondance des informations, la contribution de M. Gilbert Meynier sur l'Algérie, la nation et l'islam : le FLN, 1954-1962 et le compte rendu de l'intervention de Mme Saleha Vigreux, consacrée à la guerre d'Algérie au féminin seront publiés dans le prochain numéro de notre Lettre.

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Le centre Georges Chevrier (Université de Bourgogne) reçoit le mercredi 26 mars, de 14 à 17 h, l'historienne américaine Sheila Fitzpatrick. Elle proposera (en anglais) un bilan des quinze dernières années de recherche sur le stalinisme, champ profondément renouvelé par l'ouverture des archives soviétiques.

Sheila Fitzpatrick, professeur à l'Université de Chicago, est l'une des plus importantes historiennes spécialistes de l'Union soviétique. Ses principaux ouvrages portent sur la période stalinienne qu'elle analyse dans ses dimensions sociales. Elle a particulièrement insisté sur la nécessité d'aborder le stalinisme différemment en l'étudiant « d'en bas » et non plus, comme cela se faisait auparavant, par le biais des institutions et des luttes politiques. Son principal apport à notre compréhension du stalinisme fut d'étudier le soutien de la population à la « révolution par le haut » engagée par le leader bolchevique. Contrairement aux historiens « totalitaires » qui insistaient sur le contrôle de la population par la peur, elle montre que l'ascension sociale, rendue possible dans la société stalinienne du fait même des répressions, fut également l'un des facteurs primordiaux d'adhésion des ouvriers et des paysans au régime.

En français, on peut lire son ouvrage consacré à la société urbaine sous le stalinisme (*Le stalinisme au quotidien : la Russie soviétique dans les années trente* publié chez Flammarion en 2002).

François-Xavier Nérard

Citoyennes et citoyens en Côte-d'Or pendant la Révolution

3ème rencontres bisannuelles
du Comité départemental pour l'Histoire de la
Révolution en Côte-d'Or
le vendredi 28 mars 2008

Après « Réjouissances citoyennes » et « Emeutes et journées révolutionnaires », le Comité départemental pour l'histoire de la Révolution en Côte-d'Or organise une troisième journée d'études consacrée aux biographies individuelles ou collectives des femmes et des hommes qui ont traversé ces années de profond bouleversement social et économique.

Les destins individuels ont toujours intéressé les historiens qui ont publié des textes originaux, des souvenirs et journaux privés, comme ceux de Victorine de Chastenay, de Madame Champagne, de César

Lavirotte ou encore de Charles Paquelin par exemple... ou qui ont tracé les vies des plus importants acteurs de la période comme Lazare Carnot, Guyton-Morveau, Prieur de la Côte-d'Or, Claude Gantheret, Nicolas Frochot, Richard d'Ivry ou, moins liés à la politique, François Devosge, Bénigne Poncet, Jean-Baptiste Bureau ... Certains groupes ont également attiré l'attention comme les émigrés, les suspects, les volontaires, les Jacobins de Dijon ou de Semur-en-Auxois, les membres de Comités de surveillance, les femmes clubistes de Dijon...

Au moment où les historiens s'interrogent à nouveau sur le genre biographique ou sur les biographies familiales et collectives, il est utile d'ouvrir ce dossier pour faire le point sur les études précédemment menées, approfondir certaines études, en susciter d'autres qui permettront de mieux connaître des acteurs moins étudiés ou de simples contemporains des événements ainsi que certains milieux, notamment professionnels, restés dans l'ombre.

EXCURSION des 7 et 8 JUIN 2008 à AVIGNON

Organisation

Transport en train: départ Dijon-ville samedi vers 6h45 et retour dimanche vers 21h30.

Hébergement en hôtel au centre ville ou à proximité.

Restauration: à prévoir, pique nique pour samedi midi, repas au restaurant le samedi soir et repas rapide sur la place du marché dimanche midi.

Coût : environ 200 •, comprenant le trajet, l'hébergement et les visites (repas à charge ; pour le samedi soir compter autour de 25•) ; 90 • sans transport.

Programme

Samedi : fin de matinée : installation à l'hôtel, puis promenade jusqu'au Rocher des Doms pour la découverte du site et le pique nique dans le jardin créé sur ce qui fut le berceau de la ville.

Après -midi : promenade dans les ruelles puis départ en bus pour la Chartreuse de Villeneuve lès Avignon, visite de la Chartreuse et d'un moulin à huile (hors période de fonctionnement)

Soir : dîner et promenade dans le centre.

Dimanche : Matin : suite de la découverte du centre et visite du Palais des Papes.

Début d'après-midi : visite du Petit Palais pour sa collection de Primitifs italiens

Visites encadrées par nos collègues de la Régionale d'Avignon qui nous accueilleront.

Bulletin d'inscription à renvoyer **avant le 20 mars 2008**

- soit à Marie-Jo De Bergh (responsable de l'excursion), 7 rue Paul Thénard 21000 Dijon

- soit à Didier Doix, Le Fichau 71130 Chassy ; ou par courriel : didier.doix@gmail.com

M., Mme, Mlle

demeurant

téléphone / courriel :

s'inscrit au voyage APHG à Avignon les 7 et 8 juin 2008.

- en chambre double (précisez couple ou en cas de possibilité de 2 lits personne accompagnante) :
- en chambre individuelle
- avec transport SNCF (tarif groupe si 12 personnes)
- sans transport SNCF